



# Chapitre six :

Au sujet des déterminants  
de la santé

**A** lors que certains documents des chapitres précédents portaient sur des déterminants de la santé autres que le sexe et le genre — tels l'âge et l'ethnicité —, les études de cas et les commentaires de ce chapitre ont été réunis spécifiquement pour illustrer comment l'AIGS nous pousse à dépasser les définitions traditionnelles de la santé et des soins.

L'étude de cas sur les indicateurs de santé mentale, par exemple, porte sur la relation entre les déterminants de la santé qui touchent les femmes et les hommes. Plutôt que de se fier aux outils de mesure standards des troubles de santé mentale, l'auteure explore une approche différente d'évaluation de la santé mentale qui tient compte du sexe et du genre ainsi que d'autres déterminants de la santé. Ce faisant, elle met en évidence non seulement l'importance de comprendre quelles femmes et quels hommes sont examinés, mais elle révèle aussi les limites des outils existants pour recueillir et analyser les données sur la santé mentale.

L'étude de cas sur le logement montre la relation importante qui existe entre le sexe, le genre et les autres déterminants de la santé ainsi que l'importance d'adopter une vision plus large de la santé. Bien que les budgets de santé et la prestation des services ne s'étendent pas généralement au logement, il est évident qu'avoir un logement adéquat est essentiel à une bonne santé. Aussi, le sexe et le genre (liés au fait d'être une famille monoparentale, une personne âgée vivant seule ou d'avoir un revenu relatif) et la diversité sont des facteurs fondamentaux qui déterminent qui obtient un bon ou un piètre logement. Le commentaire sur les femmes criminalisées illustre également comment des groupes précis de la société peuvent être désavantagés par les préjugés liés au genre et par le genre institutionnalisé.

De même, l'étude de cas sur l'accès aux soins pour les peuples des Premières nations illustre comment le sexe (être un homme) ou le genre (épouser une personne non autochtone) dans le contexte juridique canadien a des implications importantes pour les individus, les familles et les collectivités. Comme le commentaire sur les femmes et l'eau potable, l'étude de cas sur l'accès aux soins de santé montre comment les déterminants de la santé « lieu et politique publique » se conjuguent aux modèles culturels et sociaux pour influencer sur la santé d'une collectivité et sur l'utilisation d'un programme de mieux-être.

Enfin, l'AIGS permet de créer de nouvelles perspectives et des analyses novatrices. L'étude de cas sur la santé mentale, par exemple, offre une nouvelle façon de voir la santé mentale et la collecte de données tandis que l'étude de cas sur l'obésité et l'obésité chez les enfants et les jeunes donne un aperçu des aspects sécuritaires d'un problème qui, traditionnellement, était considéré comme la responsabilité des spécialistes des soins de santé et de la promotion de la santé.